

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 143-001 PERMETTANT LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANT DANS LES ZONES COMMERCIALES ET LES ZONES À DES FIN DE PARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 octobre 2026, à 19 h, le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton fera l'avis de motion et adoptera le 1^{er} projet de règlement 143-001 permettant la présence de camions-restaurants dans les zones commerciales et dans les zones à des fins de parc conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 29^e jour du mois de septembre 2026.



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier